



L'université Jean Moulin a obtenu la certification FCU



IMPORTANT

En raison de la situation de crise sanitaire et de son impact sur l'organisation pédagogique

TOUTES LES DATES DU CALENDRIER VOUS SONT DONNEES

A TITRE INDICATIF (sur la base de l'année 2019-2020)

2020-2021

Notice descriptive à imprimer et conserver

Licence professionnelle Métiers du notariat à distance

Sommaire

1. Prérequis / L'accès à la formation	2
2. Programme d'études.....	3
3. Organisation pédagogique de la formation.....	4
4. Évaluations et examens	5
5. Procédure de sélection et d'inscription	6
6. Tarifs	7

● Objectif

Préparer au métier de collaborateur des offices de notaires (assistant de rédaction)

Ouvrir de manière subsidiaire l'accès aux métiers de la banque, de l'assurance et de l'immobilier et autres professions juridiques.

Son objectif est double : une insertion professionnelle immédiate et un tremplin pour la poursuite d'une formation diplômante pouvant aboutir à terme à la présentation du diplôme de l'examen de contrôle des connaissances techniques (article 7 du décret 73-609 du 05 juillet 1973 modifié) afin d'obtenir le grade de notaire assistant, salarié ou associé d'un office notarial.

La Licence professionnelle « métiers du notariat » permet d'accéder en 1 an, après un cursus juridique de 2 années post-baccalauréat, à des fonctions de rédacteur d'actes mais également autorisant la préparation du diplôme des Métiers du Notariat (DMN)

Débouchés professionnels

Les étudiants titulaires de la Licence professionnelle des métiers du notariat ont vocation à intégrer un office de notaire en qualité de rédacteur d'actes.

Les étudiants titulaires de la Licence professionnelle des métiers du notariat peuvent, s'ils le préfèrent, continuer leur formation professionnelle. Ils peuvent s'inscrire auprès de l'un des sites d'enseignement de l'Institut National des Formations Notariales (INFN) en vue de suivre la préparation au Diplôme des Métiers du Notariat (DMN).

1. Prérequis / L'accès à la formation

Formation initiale

La Licence professionnelle « métiers du notariat » est un diplôme délivré dans le cadre d'une formation initiale.

Conformément à l'article 3 de l'arrêté du 17 novembre 1999 du Ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, les étudiants souhaitant accéder à ce cursus doivent justifier :

- D'un diplôme national sanctionnant deux années d'enseignement supérieur validées dans un domaine de formation compatible avec celui de la licence professionnelle « métiers du notariat » (notamment DUT carrières juridiques, BTS notariat)
- ou dans les mêmes conditions de la validation de 120 crédits ECTS dans le cadre d'un cursus de licence (notamment licence en droit)
- Ou d'un diplôme ou titre homologué par l'état au niveau III ou niveau 5 (conformément au décret 2019-19 du 8 janvier 2019) ou reconnu de même niveau par une réglementation nationale.
- Ou de l'une des validations prévues aux articles L 613-3 et suivants du code de l'éducation

Formation continue

Les salariés du secteur privé et en l'occurrence des offices de notaires peuvent suivre au cours de leur vie professionnelle des actions de formation continue, dans le cadre d'un plan de développement des compétences de l'entreprise à l'initiative de l'employeur, ou dans le cadre d'un CPF ou d'autres dispositifs de financement.. Cette licence n'est pas accessible dans le cadre d'un contrat de professionnalisation.

Dans tous les cas, les candidats à la Licence professionnelle « métiers du notariat » par la voie de la formation continue qui ne seraient pas titulaires d'un diplôme Bac + 2 à caractère juridique devront obtenir préalablement une validation de leurs acquis professionnels délivrée par une commission de validation constituée au sein de l'Université après examen de leur candidature, et à laquelle doit participer un notaire.

Ensuite, une commission de sélection de la Licence professionnelle pourra recruter les candidats après examen de leur dossier et définir au cas par cas le cursus de chacun en fonction de leurs diplômes et expériences. La commission pourra les dispenser du stage et/ou du projet tutoré.

L'assiduité en formation continue sera attestée en fonction de la participation aux devoirs maison, aux examens et le cas échéant aux regroupements.

Dans tous les cas, le recrutement des étudiants s'effectuera sur la base d'un dossier de candidature en ligne soumis à la commission pédagogique de la Licence professionnelle, qui comprendra des universitaires mais aussi des notaires désignés par l'INFN et présidée par le responsable scientifique du diplôme avec voix prépondérante en cas de difficulté.

Un équipement informatique est requis pour suivre cette formation.

Le détail du matériel minimum indispensable est indiqué dans la rubrique **organisation pédagogique de la formation**.

2. Programme d'études

Formation complète		Crédits (CR)	Réf. Cned
Licence professionnelle «métiers du notariat» en 1 an		60	P 8LNO
Formation par unités		Crédits (CR)	Ref. Cned
Semestre 1			
Unité 1 Famille et patrimoine	Fondamentaux de droit des personnes et de la famille Régimes matrimoniaux Successions Libéralités	15	P 8LN1
Unité 2 Contrats, affaires et sûretés	Droit des obligations et des contrats Droit des affaires Sûretés	15	P 8LN2

Semestre 2			
Unité 3 Droit immobilier	Fondamentaux de droit des biens Urbanisme Construction Copropriété Vente immobilière Publicité foncière	14	P 8LN3
Unité 4 Pratique professionnelle	Fondamentaux de droit professionnel notarial (Déontologie, responsabilité, principes de comptabilité et gestion d'office...) Techniques de rédaction (préparation, suivi de dossier et rédaction d'actes : droit de la famille et du patrimoine familial, droit des affaires, droit immobilier, techniques contractuelles...) Techniques liquidatives Fiscalité Anglais juridique	12	P 8LN4
Unité 5 Stage	Une période de stage d'une durée de 12 à 16 semaines est obligatoire, sauf dispense opérée par la commission de sélection. Le stage doit être effectué dans un office de notaires au second semestre ; il doit permettre à l'étudiant d'aborder tous les types d'actes qu'est susceptible de se voir confier un collaborateur de niveau T1 tel que défini par la Convention collective du notariat. Ce stage doit donc être transversal et offrir à l'étudiant une approche du droit de la famille, du droit de l'immobilier et du droit des affaires et des actes courants pratiqués dans les offices de notaires afin d'aborder les 4 pôles de compétences de la profession repris par les épreuves de validation du diplôme ; il doit également permettre à l'étudiant de s'initier aux logiciels professionnels du notariat. La recherche du stage s'effectue par l'étudiant lui-même avec le relais de l'INFN ; une fois obtenu, ce stage est soumis à la validation du responsable pédagogique de la Licence. Un suivi du stage sera effectué par un tuteur universitaire. En cas de difficultés, le tuteur universitaire pourra s'adresser au maître de stage afin de résoudre la situation. Le tutorat universitaire est assuré par tout enseignant ou professionnel intervenant dans la formation en partenariat entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et l'INFN. Un rapport de stage (ou d'activité, en cas de dispense de stage) doit être rédigé. Ce rapport est noté et fait l'objet d'une soutenance.	2	P 8LN5
Unité 6 Projet tutoré	Rédaction d'un mémoire sous la direction d'un tuteur universitaire ; l'étudiant doit rédiger une démonstration juridique sur un sujet défini en accord avec son tuteur, portant sur l'étude et la résolution (aspects théoriques et pratiques) d'un ou plusieurs cas rencontrés dans l'entreprise. Le projet est noté et fait l'objet d'une soutenance.	2	P 8LN6

3. Organisation pédagogique de la formation

Durée de la formation

La formation se déroule de mi-octobre à juin.

Le style d'apprentissage est basé sur une acquisition et un développement de compétences.

Les contenus théoriques constituent une base de connaissances, laquelle est ensuite réexploitée au travers des différentes évaluations proposées par les enseignants.

Pour cela, les apprenants disposent :

- des contenus en ligne, à télécharger et/ou à imprimer, accessibles via une plateforme pédagogique. **La mise à disposition des contenus pédagogiques se fait de façon progressive, au fil de l'année ;**
- d'un accès à la bibliothèque numérique de l'Université, afin de permettre à l'étudiant de faire des recherches personnelles pour suivre l'actualité juridique et compléter ses connaissances ; ce travail de recherches personnelles est indispensable ;
- d'un accompagnement pédagogique à distance : **service de webtutorat**, évaluations soumises à correction, forums d'échange avec ses pairs et/ou avec le webtuteur, etc... ;
- d'un accompagnement par des personnes ressources : facilitateurs, tuteur universitaire (pour accompagner le travail individuel sur le mémoire), référent pédagogique du dispositif, etc...

Accompagnement

Deux formes d'accompagnement sont combinées :

Le Cned vous accompagne :

Accompagnement proactif en début de formation : 30min de contact téléphonique pour faire le point sur les aspects administratifs, technologiques, etc...

L'Université vous accompagne :

Accompagnement pédagogique réactif tout le long de la formation. Cet accompagnement comporte des phases de présence du web **tuteur** au sein des forums d'échange (réponse aux questions, méthodologie, exercices en autocorrection et exercices faisant l'objet d'une correction individuelle (devoirs-maison), etc.). Cette organisation sera présentée par l'équipe pédagogique en début de formation.

Les conditions et temps de travail

Suivre cette formation demande un travail quotidien minimum d'environ 1 à 2 heures. Il s'agit d'un temps de travail indicatif. Il vous appartient d'organiser votre travail personnel à votre convenance, soit en tranches horaires quotidiennes, soit en journées de travail.

En formation à distance, il est recommandé de se consacrer quotidiennement à sa formation.

L'organisation de ce travail personnel est possible dans des contextes et lieux multiples.

Équipement informatique indispensable pour suivre la formation

Configuration matérielle et logicielle requise pour suivre votre formation en ligne

Vous devez être équipé d'un ordinateur. Il est impératif de disposer d'une connexion internet haut débit.

Il vous faudra également installer : Adobe Reader, Adobe Flash Player et Java (récents). Les navigateurs, plugins et logiciels correspondants sont téléchargeables gratuitement. Une suite bureautique (Microsoft Office, OpenOffice...) vous sera également nécessaire pour traiter les devoirs de contrôle continu.

Veillez à bien utiliser la dernière version de votre navigateur (Chrome, Firefox, etc.) et des logiciels pour un fonctionnement optimal de la plateforme.

Regroupements (option payante)

Les cours sont complétés par des journées de regroupement sur deux sites : Lyon et Paris. Ces journées vous permettent de rencontrer des enseignants ou des professionnels, d'établir avec eux des méthodes de travail en enseignement à distance, d'exposer les difficultés attendues ou rencontrées, de mener des révisions en vue des examens.

Les journées de regroupement sont des moments importants de la formation. Elles créent une dynamique de groupe essentielle à la motivation et la réussite de chacun.

L'ouverture d'un site est conditionnée à l'inscription d'au moins 12 personnes.

Nombre de places limité.

3 sessions de 3 jours vous sont proposées.

Calendrier indicatif des regroupements

	Regroupement 1	Regroupement 2	Regroupement 3
Contacts : Mme Dominique RAULT M. Patrick MARCHAND fc3@univ-lyon3.fr	Apprentissages des fondamentaux des pôles 1 à 4 et méthodologie	Synthèse scientifique, pratique et méthodologique des matières du 1 ^{er} semestre	Synthèse scientifique, pratique et méthodologique des matières du 2 ^e semestre
Site de Lyon : Université Jean Moulin Lyon 3 15 quai Claude Bernard 69007 Lyon	Novembre	Janvier	Mai/Juin
Site de Paris : INFN 10 rue traversière 75012 Paris	Novembre	Janvier	Mai/Juin

Nota bene pédagogique : Les étudiants originaires d'autres filières qu'universitaires doivent prendre conscience, lorsqu'ils s'inscrivent à l'Université, de la nécessité pour un étudiant d'être autonome. La somme de travail personnel à fournir est plus substantielle qu'au lycée ou dans un institut de préparation au BTS. La difficulté de ces nouvelles méthodes d'apprentissage est liée au fait que les enseignants du tutorat "dématérialisé" ("web-tuteurs") ne seront pas là pour vous obliger à travailler mais pour vous fournir le matériel pédagogique que "vous" devrez travailler. À ce titre, les ouvrages dématérialisés fournis tout au long de l'année universitaire par les professeurs de droit, les notaires ou autres professionnels du droit qui participent à la formation devront impérativement être appris et travaillés. Par ailleurs, une bibliothèque numérique est à votre disposition sur la plateforme de l'université Lyon 3 avec un nombre considérable de livres dématérialisés ainsi que des revues juridiques nécessaires à votre apprentissage. Les regroupements donnent accès, le cas échéant, à de la documentation supplémentaire et à un suivi individualisé.

À supposer que vous n'ayez jamais suivi d'enseignement "dématérialisé", il vous est d'autant plus vivement recommandé de vous inscrire aux 3 séances de 3 jours de "regroupements pédagogiques" qui vous donneront de bonnes méthodes de travail et vous accompagneront dans vos travaux de révision avec un suivi "individualisé et personnalisé".

4. Évaluations et examens

Examen terminal

Examen organisé par l'Université Jean Moulin à Lyon. Examen donnant lieu à une épreuve écrite ou orale organisée à la fin du semestre, notée sur 20, affectée d'un coefficient.

Il comprend plusieurs épreuves d'examen réparties sur les deux semestres :

	1 ^{re} session	2 ^e session (rattrapage)
Semestre 1 • Épreuve pôle 1 : Famille et patrimoine – coefficient 15 - Examen écrit durée 4h • Épreuve pôle 2 : Contrats, affaires et sûretés – coefficient 15 - Examen écrit durée 4h	Janvier 2021	Septembre 2021
Semestre 2 • Épreuve pôle 3 : Droit immobilier – coefficient 14 - Examen écrit durée 4h • Épreuve pôle 4 : Pratique professionnelle – coefficient 12 - Examen écrit durée 4h • Anglais : QCM (note intégrée au pôle 4) - Examen écrit durée 1h	Juin 2021	
Pour le stage : un livret-rapport de stage (ou, pour les dispensés, un rapport d'activité) et une soutenance affectés d'un coefficient 2 Pour le projet tutoré : un mémoire suivi d'une soutenance affectés d'un coefficient 2 Examen oral durée 20 minutes pour l'ensemble des 2 épreuves. Cet examen oral pourra avoir lieu à Lyon, ou Paris ; l'affectation dans le centre d'oral est fait par l'université et <u>n'est pas au choix de l'étudiant</u> .		

Projet tutoré

Rédaction d'un mémoire sous la direction d'un tuteur universitaire sur un sujet défini en accord avec ce dernier, contenant une analyse juridique portant sur l'étude et la résolution d'un ou plusieurs cas rencontrés dans l'office notarial ou l'entreprise d'accueil.

Le mémoire est noté sur 20, affecté d'un coefficient 2 et fait l'objet d'une soutenance devant un jury agréé par l'INFN et l'Université Jean Moulin Lyon 3. Ce dernier indique une note selon un barème valorisant son expertise sur le stage et le rapport. La note définitive est attribuée par l'Université après réception des différents rapports et comparaison des critères motivés et validés par les examinateurs présents.

Stage en entreprise

Stage de trois mois évalué au moyen d'un « livret-rapport de stage » récapitulant les aspects pratiques du programme traité. Il est noté sur 20, affecté d'un coefficient 2 et fait l'objet d'une soutenance devant un jury. Ce dernier indique une note selon un barème valorisant son expertise sur le stage et le rapport. La note définitive est attribuée par l'Université après réception des différents rapports et comparaison des critères motivés et validés par les examinateurs présents.

Les étudiants bénéficiant d'une dispense de stage devront établir un rapport d'activité qui fera l'objet d'une soutenance dans les mêmes conditions.

Obtention de la licence

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois, **pour l'année d'inscription** :

- La moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble des unités d'enseignement y compris le projet tutoré et le stage
- La moyenne égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage

Les unités stage et projet tutoré sont compensables uniquement entre elles. Les notes de premier semestre se compensent, celles du second semestre se compensent.

La deuxième session est ouverte à tout étudiant n'ayant pas validé une ou plusieurs unités pour cause de note inférieure à 10 ou pour absence.

5. Procédure de sélection et d'inscription

• Formation diplômante (public 1) – 4 étapes indispensables

La double inscription à l'Université Jean Moulin Lyon 3 et au CNED est obligatoire pour les personnes souhaitant passer l'examen

L'inscription à l'Université permet notamment de bénéficier du statut d'étudiant et des droits qui y sont attachés.

Étape 1 : dossier de sélection

Effectuez votre candidature sur le site : <https://ecandidat.univ-lyon3.fr> à partir du mois d'avril 2020 et jusqu'en mai 2020.

Après examen de votre candidature, vous serez averti de la décision de la commission pédagogique compétente, qu'elle soit positive ou négative.

Étape 2 : si votre candidature est retenue

Vous recevrez de l'Université un mail vous expliquant la procédure à suivre pour votre admission.

Étape 3 : inscription administrative à l'Université

Après validation de votre dossier d'admission par les services de l'Université Jean Moulin Lyon 3, vous recevrez un mail automatique vous indiquant votre identifiant, ainsi que la procédure pour créer votre mot de passe et finaliser votre inscription à l'université en vous connectant au portail d'inscription de l'Université et de régler les droits universitaires.

Attention, l'étape 4 est indispensable pour finaliser votre inscription.

Étape 4 : inscription administrative au CNED (**obligatoire** dès validation de votre inscription à l'Université)

Inscription en formation initiale	Inscription en formation continue
À la suite des trois étapes précédentes d'inscription à l'Université : Téléchargez le dossier d'inscription Cned sur www.cned.fr et retournez le dûment complété accompagné du règlement et du courrier d'acceptation de la candidature avant le 31 octobre 2020 au : CNED 2 boulevard Léonard de Vinci CS 51000 86980 Chasseneuil Futuroscope cedex	☐ Transmettez le plus tôt possible votre dossier de prise en charge au service FC3 Langues Lettres Philosophie de l'Université Jean Moulin Lyon 3. ☐ Lors de l'étape 2, vous recevrez une convention de formation à compléter et à retourner en même temps que votre dossier d'admission à la FC3 Langues Lettres Philosophie. Cette convention de formation permettra d'établir une convention de formation continue et une facture des frais de formation. ☐ Téléchargez le dossier d'inscription Cned sur www.cned.fr et retournez le dûment complété, sans règlement avant le 31 octobre 2020 au : CNED 2 boulevard Léonard de Vinci CS 51000 86980 Chasseneuil Futuroscope cedex
Pour vous inscrire aux regroupements cochez la case correspondante sur la fiche d'inscription Cned	

Aucun dossier ne sera traité s'il parvient au Cned ou à l'Université Jean Moulin Lyon 3 au-delà des dates limites d'envoi indiquées (cachet de La Poste faisant foi).

• Formation non diplômante (public 2)

Les personnes ne désirant pas se présenter à l'examen (« Inscrits libres » Cned) **s'inscrivent uniquement au Cned.**

Procédure d'inscription : retournez au Cned la fiche d'inscription dûment complétée, accompagnée du règlement de la formation,

le 31 octobre 2020 au plus tard (cachet de La Poste faisant foi).

En cas d'inscription par module, veuillez noter qu'une inscription au Pôle 4 est obligatoire en cas d'inscription au Pôle 1, 2 ou 3.

Adresses et contacts

Formation individuelle	Formation professionnelle continue
Université Jean Moulin Lyon 3 FC3 Langues Lettres Philosophie - Accueil : 24 rue Salomon Reinach - 69007 LYON Adresse postale : 1C, avenue des Frères Lumière - CS78242 - 69372 LYON Cedex 08 Tél : 04 78 78 70 48 contact : fc3@univ-lyon3.fr	Université Jean Moulin Lyon 3 FC3 Langues Lettres Philosophie Accueil : 24 rue Salomon Reinach - 69007 LYON Adresse postale : 1C, avenue des Frères Lumière - CS78242 - 69372 LYON Cedex 08 Tél : 04 78 78 70 48 contact : fc3@univ-lyon3.fr
Cned - Site de Poitiers 2 boulevard Léonard de Vinci CS 51000 86980 CHASSENEUIL FUTUROSCOPE CEDEX Tél : 05 49 49 94 94 Contact : www.cned.fr	Cned - Site de Poitiers 2 boulevard Léonard de Vinci CS 51000 86980 CHASSENEUIL FUTUROSCOPE CEDEX Tél : 05 49 49 94 94 Contact : www.cned.fr
INFN 35 rue du Général FOY 75008 Paris Tél : 01 43 87 44 07 / Fax : 01 43 87 23 76 Contact : inf@notaires.fr ou jezabel.jannot.inf@notaires.fr	INFN 35 rue du Général FOY 75008 Paris Tél : 01 43 87 44 07 / Fax : 01 43 87 23 76 Contact : inf@notaires.fr ; ou monique.deval.inf@notaires.fr

Attention (pour les femmes mariées), indiquez toujours votre nom de naissance et votre nom d'épouse dans toute correspondance à l'Université Jean Moulin Lyon 3 et au Cned.

6. Tarifs

	Tarifs formation à distance sous réserve de validation par les conseils d'administration	Droits universitaires à titre indicatif sur la base des tarifs en vigueur en 2019-2020
Formation diplômante		
Formation individuelle Formation complète	2100 €	170 € + paiement CVEC**
Formation continue Formation complète	4200 €	170 €
Tarif préférentiel redoublant	890 €* par unité en formation individuelle 1050 €* par unité en formation continue	170 € paiement CVEC** pour les personnes en Formation Individuelle
Option Regroupements		
3 sessions de 3 jours de regroupements	1200 €	-
2 sessions de 3 jours de regroupements dont le regroupement 1 obligatoire. Attention tout choix est définitif	850 €	-
Regroupement 1 uniquement (possibilité proposée aux redoublants uniquement)	450 €	-

* Plafonnement du tarif des unités : Si vous vous inscrivez à plusieurs unités, le montant total que vous devez acquitter (hors droits universitaires) est plafonné à 2100€ en formation individuelle et 4200€ en formation continue.

** Contribution Vie Etudiante et de Campus